

PROTOCOLE SANITAIRE

Vernissage Honfleur – 20ème édition

Samedi 31 octobre 2020

15h – 19h



Galleries concernées :

Galerie Normandy - 29 rue du Dauphin

Galerie Sainte-Catherine – 34 quai Ste-Catherine – 36 place Berthelot

Galerie du Dauphin – 30 place Ste-Catherine

Ce document a été mis au point en suivant les avis du Haut Conseil de la santé publique du 24 avril 2020, et du 20 août 2020 ainsi que sur le protocole National pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid 19 du ministère du Travail de l'emploi et de l'insertion du 31 août 2020.

Il tient compte de la réglementation en vigueur, notamment le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé, actualisé de ses modifications des 17,27, 30 juillet, 13 août et 28 août 2020 ; ainsi que l'Arrêté émis par le Préfet du Calvados en date du 23 Octobre 2020.

PREPARATION A L'ACCUEIL DU PUBLIC

Avant l'ouverture au public, les galeries suivront un protocole de nettoyage renforcé avec désinfection des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec le public (poignées de portes, rampes d'escaliers, bureaux, etc...) en veillant à la ventilation du site pendant le nettoyage. Ce protocole vise à la remise en propreté des espaces et à la désinfection des zones à risque.

MODALITES D'ACCES

Installation d'un panneau à l'entrée de chaque galerie avec toutes les informations des règles d'hygiène, des gestes barrières et des jauges pour les invités.

Mise en place à disposition des invités à l'entrée des galeries d'appareils de distribution sans contact de gel hydro alcoolique.

Suppression du service de vestiaire.

Suppression du service de distribution de nourriture (petits-fours, encas...) et du service de distribution de boisson.

Laisser les portes ouvertes durant toute la durée du vernissage.

Privilégier un accrochage des œuvres et une scénographie permettant de faciliter le respect des distances physiques.

Installation d'une signalétique d'accueil à l'entrée des galeries pour guider les invités.

Moyens mis en œuvre : des hôtesse d'accueil présentent dans chaque galerie renseigneront et guideront les invités. Des agents de sécurité distribueront du gel hydro alcoolique à chaque visiteur.

CAPACITE D'ACCUEIL

La capacité d'accueil de chaque galerie est définie en tenant compte de sa superficie. Cette capacité respectera le principe de 4 m2 de surface libre sans contact par personne.

Galerie Normandy : surface résiduelle 155 M2 / jauge 39 visiteurs

Galerie Sainte-Catherine : surface résiduelle 160 M2 / jauge 40 visiteurs

Galerie du Dauphin : surface résiduelle 72 M2 / jauge 18 visiteurs

***Moyens mis en œuvre** : un agent de sécurité sera posté à chaque entrée des galeries permettant le comptage des visiteurs et le respect de la capacité d'accueil de chaque galerie grâce à une régulation des flux.*

FORMATION ET EQUIPEMENT DES PERSONNES EN CONTACT AVEC LES PUBLICS

Nos salariés en contact avec les invités sont formés aux gestes barrières et impliqués pour faire respecter les mesures par les invités. Le personnel portera des masques fournis à cet effet (norme « AFNOR » ou équivalente).

Toute personne de 11 ans ou plus, visiteur ou salarié, portera un masque de protection dans nos galeries.

***Moyens mis en œuvre** : un agent de sécurité sera posté à chaque entrée des galeries permettant la distribution de masques à usage unique aux visiteurs qui en seraient dépourvus. Il garantira le port du masque pour tout visiteur de 11 ans et plus dans les espaces d'accueil.*

PROTOCOLE D'INTERVENTION

Les visiteurs sont invités nominativement et sur inscription. Ils peuvent être contactés à tout moment pour précisions sur les règles sanitaires ou en cas de suspicion de problème Covid.